



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

09 JANVIER 2018 – 14 H 30

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

Enseignants collège A: BLANQUET Marc (PR), MACORIG-VENIER Francine (PR), MASTOR Wanda (PR), MOUTON Stéphane (PR), NELIDOFF Philippe (PR), SEGONDS Marc (PR)

Enseignants collège B: BLIN Olivier (MCF), DEVILLE Sophie (MCF), FABRIES-LECEA Eugénie (MCF), JEAN Séverin (MCF) (à partir de 15h30), MIRABAIL Solange (MCF)

BIATSS : BARSALOU Dominique, HOMPHONGSAPHONE Béatrice

Etudiants collège licence: JEANMOUGIN Fanny,

Etudiants collège master et doctorat : BERTRAND Thomas, DROUOT Anastasia
MARTIN DI MICHELE Thomas

Avaient donné procuration :

Enseignants collège A : CASTETS-RENARD Céline (PR) (à M. BLANQUET)

Enseignants collège B : ATTAL Michel (MCF) (à M. BLIN), JEAN Séverin (MCF) (à M. BLIN jusqu'à 15h30), VAILLANT Romain (à Mme DEVILLE)

BIATSS : SOUSSOTTE Nathalie (à Mme HOMPHONGSAPHONE)

Etudiants collège master et doctorat : DROUOT Anastasia (à M. MARTIN DI MICHELE)

Personnalités extérieures : DAGUERRE DE HUREAUX Alain (à M. NELIDOFF), DESARNAUTS Bertrand (à M. NELIDOFF)

Excusé :

GAUDILLERE Pascal

Invités : BETAILLE Julien (MCF), DUGES Gisèle, FABRE Elsa, GROSCLAUDE Laurent (MCF), LAGARDE Julien, NAIM GESBERT Éric (PR)

Le conseil débute à 14h40.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Monsieur le doyen souhaite ses meilleurs vœux de bonne année aux membres du Conseil.

Il les remercie pour tout le travail effectué durant les 4 années écoulées. En effet, les élections renouvelant l'ensemble des collèges auront lieu le 6 février 2018. C'est donc la dernière séance pour les membres actuels.

A l'issue de ces élections, le doyen proposera une huitième personnalité extérieure (article 6 des statuts), ainsi qu'une nouvelle équipe d'assesseurs (article 13 des statuts).

Concernant l'IEJ, Monsieur le doyen explique qu'un appel à candidature va être lancé. La date limite sera le 5 février. Chaque candidat devra faire un projet de développement de l'IEJ pour les 5 ans à venir.

Si le Conseil d'administration adopte notre modification des statuts de l'IEJ, le conseil de faculté restreint donnera son avis. Sinon, Monsieur le Doyen transmettra le classement du Conseil pédagogique à Madame la Présidente.

Monsieur le doyen rappelle que toute modification de maquette ou d'arrêté d'examen devra passer au plus tard au Conseil de faculté du 13 février, pour une prise en compte à la rentrée 2018. Au-delà de cette date, plus aucun changement ne sera possible pour l'année 2018/2019.

Compte tenu des élections du 6 février, les documents relatifs au conseil du 13 février seront transmis aux membres du conseil le 7 février.

Monsieur le doyen donne des informations concernant la mise en place du nouveau dispositif « Parcoursup ». Les délais sont extrêmement courts, puisque tout doit être finalisé pour le vendredi 12 janvier.

Monsieur le doyen annonce la visite de Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur à Toulouse, le 16 janvier (date reportée depuis au 16 février). Après un exposé de la Ministre de 45 minutes, chaque université toulousaine aura 180 secondes pour présenter un projet innovant. Dans notre Université, c'est la Faculté d'Economie qui exposera son projet « Arte » .

1-Adoption du PV du Conseil de Faculté du 05 décembre 2017

La modification demandée par Mme MIRABAIL a été prise en compte.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Synthèse du Groupe de travail doctorants (Romain VAILLANT)

Monsieur le doyen a demandé à M. VAILLANT de faire le point sur tous les problèmes relatifs aux doctorants.

1-La Faculté de droit a établi une liste des activités donnant lieu à une équivalence horaire de formation ADUM, et le Conseil de l'Ecole doctorale a validé cette proposition :

- La Rentrée solennelle
- L'Université d'été
- Le salon Infosup
- La journée porte ouverte
- L'As de la plaidoirie
- Le concours d'éloquence toulousain

2-Fin 2017, la Faculté de droit a souhaité faire un geste envers les doctorants, en prenant en charge la reprographie de 3 exemplaires de thèses. Cela a été rendu possible par l'existence d'un reliquat budgétaire, en fin d'exercice. Dans la mesure du possible, Monsieur le doyen aimerait reconduire cette mesure l'année prochaine.

3-La Faculté de droit a demandé aux Services centraux d'embaucher des doctorants vacataires d'enseignement pour la surveillance des examens, par priorité à des extérieurs.

4-Les doctorants ont été invités au buffet de fin d'année organisé par la Faculté de droit. Monsieur le doyen en profite pour remercier Florence MICHEL, Véronique IMBERT et Anaïs TOULOUZAT, qui ont organisé cette réception. Il indique aux membres du conseil qu'ils peuvent s'adresser à Anaïs TOULOUZAT, chargée de communication de la Faculté, s'ils veulent récupérer des photos en format papier.

5-A la bibliothèque, il serait souhaitable que les doctorants aient un espace de travail à part, notamment pour qu'ils puissent corriger leurs copies à l'abri des regards.

6- Dans la mesure du possible, il est souhaité que les heures d'enseignement réalisées par les doctorants soient payées plus rapidement.

7- Monsieur le doyen est favorable à la reconnaissance de la fonction de coordinateur pédagogique d'équipe, dans le respect des prérogatives du professeur titulaire du cours.

8-Les conditions d'audition des candidats au grade d'ATER doivent être améliorées. Monsieur le doyen en a discuté avec les présidents de section. Il ne souhaite pas une uniformité absolue entre les trois sections, mais il est nécessaire d'introduire plus de transparence dans les modalités de sélection.

9-Enfin, un dernier point, très sensible, est celui de la présence des élus étudiants doctorants lors du vote des contrats doctoraux.

Pierre JUSTON remercie le doyen pour ses explications, et pour les améliorations évidentes qui ont été apportées à la situation des doctorants.

Monsieur le doyen envisage d'inviter le Directeur de l'Ecole doctorale lors d'un prochain Conseil.

M. ANDRIANTSIMBAZOVINA pourra ainsi présenter le bilan de l'Ecole doctorale (déjà présenté en Commission Recherche), et expliquer son projet de création d'un diplôme d'université (DU) intitulé « Pépinière juristes universitaires ».

3- Modifications d'arrêtés en Licence et Master 1(Scolarité Droit)

L'ensemble des modifications présentées par Mme DUGES sont adoptées à l'unanimité. Monsieur le doyen évoque la question du projet de création d'un Master 1 en Droit de la Santé (porté par Mme Isabelle POIROT-MAZERES). Mme MACORIG VENIER se dit très

favorable à cette ouverture. Il s'agit d'un projet cohérent, qui par sa singularité contribuerait à rendre notre Faculté plus attractive aux plans régional et national.

Madame la Présidente et Monsieur le doyen y sont aussi favorables, mais pour le moment, notre enveloppe budgétaire ne nous le permet pas. Nous en discuterons dans le cadre de la remise à plat de l'offre de formation en master.

4- Modifications d'arrêtés et projets de création en Master 2 (Service des formations professionnalisées)

Monsieur le doyen précise que le nouveau master 2 en droit de l'environnement ne sera pas en concurrence avec ce qui existe déjà à TSM.

M. NAIM GESBERT confirme qu'il n'y a aucun chevauchement, et même aucun point de contact avec le master 2 Droit et gestion du développement durable (FOAD).

L'affichage en droit public est contraint, car en réalité, le droit de l'environnement est par nature transversal. C'est le droit public qui a été choisi car il existe un cours de 30 heures de droit de l'environnement en master1 droit public (assuré par Mme HERMON). En revanche, le cours de droit privé de l'environnement a été supprimé.

Ce master 2 s'adressera à tous les titulaires d'un master 1 en droit.

Ce sera un master à double voie : recherche ou professionnelle.

Il sera constitué de 297 heures d'enseignement (HETD).

Ce master sera singulier aux plans régional et national, car il sera centré sur le Droit général de l'environnement.

Il sera rattaché au centre de recherche IEJUC.

L'ensemble des modifications présentées par Mme FABRE sont adoptées à l'unanimité.

5- Modifications d'arrêtés d'examen, Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

M. GUIGNARD et Mme BOYAT présentent les modifications de l'offre de formation de la FOAD pour l'année 2018/2019.

Outre des modifications aux diplômes existants, il est prévu d'ouvrir une licence 2 en droit, un master 1 Administration et liquidation des entreprises, et un DU Droit des transports.

Monsieur le doyen souhaiterait qu'à terme, la Faculté dispose d'une offre de formation complète en droit en FOAD.

M. MOUTON, Directeur du master 2 Droit des transports et de l'aéronautique, précise que le DU en Droit des transports ne sera pas en concurrence avec le DU Aviation Law.

L'ensemble des modifications présentées sont adoptées à l'unanimité.

6- Projets de partenariat avec les universités de Hué (VIETNAM) et de Doshisha (JAPON)

Les conventions présentées par Mme HOURDRY sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le doyen se réjouit de la collaboration très fructueuse qui existe entre la Faculté de droit et le Service des Relations internationales de l'Université (SCREI).

7-Projet de création d'un diplôme d'université « Aviation law »

Monsieur le doyen précise que le conseil de faculté a déjà adopté le principe de cette création.

Madame Wanda MASTOR rappelle que l'Ecole européenne de droit regroupe :

- Les diplômes bilingues
- Les doubles diplômes (avec une université étrangère)
- Les formations exclusivement en langue étrangère

Elle se dit très favorable à la création de ce diplôme.

Monsieur le doyen précise qu'il en est de même pour Mme MASCALA.

M. GROSCLAUDE explique que ce diplôme sera accessible aux titulaires d'un master 2. Il devrait ouvrir à l'automne 2018. Il impliquera une collaboration notamment avec Supaéro, l'ENAC et l'Aéroport de Paris. Il sera enseigné en anglais.

La maquette présentée ce jour a été modifiée suite aux remarques judicieuses de M. Pascal GAUDILLERE (AIRBUS) et de Mme BENARD, co-directrice du master 2 Droit des transports et de l'aéronautique. La complémentarité avec ce M2 sera d'ailleurs très forte. En formation initiale, les droits d'inscription se monteront à 6000 €. En formation continue, ils s'élèveront à 10 000 €.

La maquette de ce nouveau diplôme est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16h35.